



Stratégie Nationale du Programme de Microfinancements du FEM pour l'utilisation des fonds de la 5^e Phase Opérationnelle (OP5)

Pays : TOGO

Ressources à investir : US\$ 1.800.000 ¹

¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) et de l'allocation nationale des fonds STAR (plus cofinancements additionnels à mobiliser).

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	ii
1. Contexte national du PMF/FEM.....	1
1.1. Bref historique du PMF/FEM au Togo	1
1.2. Possibilités de partenariat et de cofinancements	2
2. Niche du PMF/FEM au Togo	3
2.1. Principaux AME et cadres de planification	3
2.2. Stratégie de mise en œuvre des priorités nationales en lien avec les priorités de FEM-5.....	4
2.3. Carte illustrant les régions de concentration des projets PMF/FEM	6
2.4. Interrelation entre la niche du PMF/FEM, les priorités nationales et les objectifs du projet global SGP OP5	7
3. Développement des capacités, réduction de la pauvreté et genre	9
4. Résultats, indicateurs et activités	11
5. Plan de suivi et évaluation	13
5.1. Plan de suivi et évaluation du portefeuille de projets	13
5.2. Participation des communautés aux différentes phases des projets.....	14
5.3. Stratégie de consolidation des résultats de chaque projet au niveau du portefeuille national	15
6. Plan de gestion des connaissances	15
6.1. Plan de capitalisation et de diffusion des leçons et meilleures pratiques	15
6.2. Utilisation des connaissances pour influencer les politiques, aux niveaux local, régional et national.....	16
6.3. Réplication des meilleures pratiques et leçons tirées de la mise en œuvre des projets	17
7. Plan de mobilisation des ressources.....	17
7.1. Plan de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité du PMF/FEM au Togo	17
7.2. Plan de développement de partenariats stratégiques.....	17
Annexe 1 : Indicateurs des projets pour OP5	19

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANGE :	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
BAD :	Banque Africaine de Développement
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CN :	Coordination Nationale
CNDD :	Commission Nationale de Développement Durable
CNP :	Comité National de Pilotage
CPMT :	Central Programme Management Team
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FNE:	Fonds National pour l'Environnement
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIZ :	Coopération Technique Allemande
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Phase Opérationnelle
PDC :	Programme de Développement Communautaire
POPs :	Polluants Organiques Persistants
PMF :	Programme de Micro Financements
PMF/FEM :	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNADE :	Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement
PNGE :	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIERN :	Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SGP :	<i>Small Grants Programme</i>
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN:	Union Internationale de Conservation de la Nature
UNOPS :	United Nations Office for Project Services / Bureau des Nations Unies pour les Services aux Projets
WWF :	World Wildlife Fund / Fonds Mondial pour la Nature

1. Contexte national du PMF/FEM

A l'instar de beaucoup d'autres pays, le Togo est confronté au défi majeur du développement durable qui consiste à assurer, à tous les Togolais, une meilleure qualité de vie, tout en répondant aux aspirations de tous au bien-être.

Dans le souci de relever ce défi et d'assurer le développement durable, le pays a créé, en 1987, un département ministériel chargé de l'environnement. Depuis lors, un processus national est mené pour ériger la protection de l'environnement au rang des priorités nationales de développement.

En effet, au Togo, les problèmes de l'environnement sont pluriels et diversifiés. Ils s'accroissent au fil des années et compromettent le développement social, économique et culturel du pays.

Pour juguler cette situation, le pays a recouru, entre autres, aux différents mécanismes de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ainsi, depuis la fin des années 90, le FEM est présent au Togo à travers le financement des projets de grande taille, de moyenne taille et des activités habilitantes. Le financement des projets de petite taille, à travers le Programme de Microfinancements du FEM (PMF/FEM), a démarré dans le pays en décembre 2008, au cours de sa quatrième phase opérationnelle.

1.1. Bref historique du PMF/FEM au Togo

Le PMF/FEM est un programme qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Son démarrage au Togo s'est déroulé en plusieurs étapes.

Sur le plan institutionnel et organisationnel, le démarrage du PMF/FEM a été marqué par la mise en place du Comité National de Pilotage, organe de décision et de contrôle, et l'adoption des outils de gestion du programme. Le principal outil, adopté en septembre 2009, est la stratégie nationale du programme en septembre 2009. L'atelier d'adoption de cette stratégie a été couplé avec l'une des grandes étapes de mise en œuvre du programme au Togo, son lancement officiel.

En effet, à la cérémonie officielle de lancement du PMF/FEM au Togo, étaient représentés : les principaux ministères et services techniques étatiques, le secteur privé, les universitaires et chercheurs, les faïtières et réseaux (régionaux et thématiques) d'ONG/OCB, les partenaires au développement (PNUD, FAO, Banque Mondiale, Union Européenne, le Groupe de l'Agence Française de Développement...) et autres organisations (Peace Corps, Plan Togo, etc.).

Après son lancement, plusieurs initiatives ont été prises pour faire connaître le PMF/FEM au Togo. Il s'agit, entre autres, de l'organisation de cinq (5) rencontres régionales d'information et d'échanges avec les ONG/OCB et les représentants des services techniques déconcentrés de l'Etat, de l'animation d'émissions radiophoniques, ainsi que de la publication d'articles.

L'engouement suscité par le programme au Togo s'est traduit par le nombre important de dossiers de candidatures enregistré (177) dès le lancement du premier appel à propositions de projets.

A la fin de la quatrième phase opérationnelle (OP4), une revue nationale du PMF/FEM a permis de faire le point sur les résultats obtenus, d'apprécier l'adéquation des stratégies et des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs visés, de relever les difficultés et contraintes rencontrées et de tirer les principales leçons pour le succès du programme.

Dans le domaine de renforcement de capacités, un atelier a été organisé pour permettre aux organisations bénéficiaires des premiers financements de mieux cerner les approches et outils de gestion des projets financés par le programme. Outre cet atelier, les visites d'identification des projets

ainsi que celles de suivi ont été des occasions d'échanges et de partages de connaissances avec les organisations et les communautés bénéficiaires, pour le succès du programme.

Par ailleurs, chaque organisation bénéficiaire a organisé au moins un atelier de renforcement des capacités dans les communautés cibles. Ces ateliers ont porté, soit sur la maîtrise des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles, ou soit sur la maîtrise de certains concepts et/ou outils en lien avec la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Par rapport aux appuis financiers, en mai 2010, le PMF/FEM a accordé ses premiers financements à douze (12) organisations de la société civile togolaise (10 ONG et 2 OCB). Le montant cumulé de ces financements est de 330.200 \$US, soit plus de 163.000.000 F CFA, correspondant à 94,34% de l'allocation totale CORE dont le pays a bénéficié au cours de la quatrième phase opérationnelle du programme, soit 350.000 \$US.

1.2. Possibilités de partenariat et de cofinancements

Au cours de la quatrième phase opérationnelle, des initiatives ont été prises pour le développement de synergie entre le PMF/FEM et les projets/programmes en cours dans les domaines de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de développement communautaire. Les échanges vont être poursuivis et renforcés au cours de la 5^e phase.

Sur le plan interne, les démarches vont cibler, prioritairement :

- les institutions clés de l'Etat (Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Planification et du Développement, Ministère de l'Energie, Ministère de l'Eau, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement, La Commission Nationale de Développement Durable, le Fonds National pour l'Environnement, le Fonds National de Développement Forestier, etc.) ;
- les programmes/projets en cours d'exécution et à venir dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et de la pauvreté. Ce sont, entre autres, le projet Communes du Millénaire, le Programme National de Renforcement des capacités pour la Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National d'Actions Décentralisées pour la gestion de l'Environnement (PNADE), le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), le Programme National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) ;
- les entreprises publiques et privées et les établissements financiers nationaux, dont la Nouvelle Société des Phosphates du Togo (NSPT), la Brasserie du Togo, les Sociétés de production de ciment, les banques nationales, etc.

Sur le plan externe, les démarches vont cibler :

- les ambassades et représentations diplomatiques ;
- les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, telles que : le Système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Groupe de l'Agence Française de Développement, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la GIZ, le Corps de la Paix, la CEDEAO, l'UEMOA, l'UICN, le WWF, etc.
- les agences gouvernementales, les Fondations et les entreprises publiques et privées étrangères ;
- les mécanismes financiers spécifiques prévus par les différents Accords Multilatéraux sur l'Environnement ;
- le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Sur le plan financier, les efforts entrepris au cours de la phase précédente du programme, avec l'appui du PNUD et du Point Focal Opérationnel du FEM, ont permis de mobiliser, sur le fonds STAR du Togo pour la cinquième phase opérationnelle du FEM, 600.000 \$US pour SGP Togo. Ces ressources viendront s'ajouter au montant de l'allocation CORE (OP5) pour SGP Togo, soit 1.200.000 \$US.

2. Niche du PMF/FEM au Togo

La mise en œuvre du PMF/FEM au Togo sera orientée par les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) auxquels le pays est partie, ainsi que les cadres de planification nationale, incluant les politiques, les stratégies, les plans et les programmes adoptés pour la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement.

2.1. Principaux AME et cadres de planification

Il s'agit, principalement, des AME et les cadres de planifications dont la mise en œuvre contribuera, entre autres, à conserver la diversité biologique, à lutter contre les changements climatiques, à protéger les eaux les eaux internationales, à lutter contre la dégradation des terres, à lutter contre les polluants et à améliorer les conditions de vie des populations. Nombre de ces AME et cadres sont présentés dans le tableau ci-dessous (tableau 1).

Tableau 1 : Liste des principaux AME et cadres de planification pouvant orienter les actions du PMF/FEM au Togo

PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION	DATE DE RATIFICATION / ADOPTION
Convention sur la Diversité Biologique	4 octobre 1995
Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Mars 1995
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification	Octobre 1995
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	24 juillet 2004
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	Juillet 1995
Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction	23 octobre 1978
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	20 juin 1984
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	24 octobre 1979
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Février 1991
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Juillet 2004
Politique Nationale de l'Environnement	Décembre 1998
Politique Nationale de l'Eau	Août 2010
Politique forestière	Mai 2011
Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique	Septembre 2003
Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, MERF	Février 2004
Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement	Octobre 2008
Stratégie Nationale de Développement à long terme Basée sur les OMD	Mai 2007
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Juin 2009
Plan National d'Action pour l'Environnement	Juin 2001
Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques	Décembre 2008
Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPS au Togo	Mars 2006
Plan d'Action Forestier National	Mai 2011
Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement	Mai 2011
Programme National de Gestion de l'Environnement	Juin 2008
Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles	Mai 2011
Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	Décembre 2001
Programme d'Appui à la Maîtrise des Energies Traditionnelles et de Promotion des Energies Renouvelables au Togo	2008
Programme National d'Action Décentralisée de gestion de l'Environnement	Septembre 2001
Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques	Novembre 2001
Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques	2010
Programme National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire	2008

2.2. Stratégie de mise en œuvre des priorités nationales en lien avec les priorités de FEM-5

La mise en œuvre du PMF/FEM au Togo, au cours de la 5^e phase, sera guidée par les principes directeurs, la vision, les objectifs et les approches ci-après.

Principes directeurs

Ce sont :

- Le leadership qui va se traduire par l'appropriation par les acteurs locaux des besoins, des outils ou approches et des solutions appropriées.
- Le développement durable qui va se traduire par l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, économique, sociale et culturelle du développement.
- La gestion axée sur les résultats (GAR) qui favorisera l'atteinte des résultats en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis.

Vision

Pour la cinquième phase opérationnelle, le PMF/FEM vise à bâtir une société togolaise où les hommes et les femmes, ayant pris davantage conscience de l'importance des ressources naturelles dans leur développement économique, social et culturel, prennent des mesures appropriées, aux niveaux local et national, pour les conserver, les restaurer et les exploiter de façon durable.

Objectifs

- Renforcer les capacités d'intervention des ONG/OCB et des communautés dans les domaines focaux du FEM ;
- Soutenir les initiatives communautaires qui contribuent à la conservation des ressources naturelles et à la réduction des menaces sur l'environnement mondial ;
- Susciter le développement de partenariat et de synergie d'action en faveur de l'environnement ;
- Capitaliser les résultats obtenus et les leçons apprises, et assurer la réplique des bonnes pratiques

Concentrations thématiques

Sur la base des priorités nationales en matière d'environnement et de celles de la cinquième phase opérationnelle du FEM, les ressources du PMF/FEM, pour la 5^e phase, seront utilisées prioritairement pour :

- la conservation de la diversité biologique ;
- la lutte contre les changements climatiques ;
- la lutte contre la dégradation des terres.

Pour ce faire, au cours de la 5^e phase opérationnelle, au moins 85% des projets appuyés seront ceux qui pourront être inscrits dans ces trois domaines. Les projets intégrant plusieurs thématiques (projets multifocaux) seront privilégiés.

Concentrations géographiques et écologiques

Afin de conjuguer les initiatives nationales de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement, le financement des projets du PMF/FEM sera également guidé par un cadrage géographique, au cours de la 5^e phase.

Ainsi, dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, les projets prioritaires seront ceux qui concerneront les communautés vivant dans les périphéries des aires protégées. Seront également pris en compte, les écosystèmes naturels situés dans les localités bénéficiaires du projet Communes du Millénaire (l'Est de la Région des Savanes, le Centre et le Sud-Ouest de la Région de la Kara, l'Est de la Région Centrale et le Sud-Est de la Région Maritime), la zone forestière (L'Ouest et le Sud-Est de la Région des Plateaux), les zones humides du littoral, formées de mangroves, de cours d'eau, de lacs, de lagunes et de plage de sable (Sud de la Région Maritime) et les autres écosystèmes écologiquement importants (fragiles ou abritant des espèces protégées ou menacées de disparition) de toutes les régions.

Les projets prioritaires de lutte contre la dégradation des terres seront ceux situés dans la Région des Savanes (Préfectures de l'Oti, de Kpendjal et de Tone), la Région de la Kara (Préfectures de Kéran et de la Kozah), la Région Centrale (Préfecture de Blitta), la Région des Plateaux (Préfectures de Wawa, Dayes, Kloto et Haho) et la Région Maritime (Préfectures de Vo et des Lacs).

Par rapport aux changements climatiques, toutes les localités précitées seront considérées comme prioritaires.

Le choix de ces zones et écosystèmes se justifie, non seulement par le taux élevé de pauvreté des populations qui y vivent, mais aussi par l'ampleur des menaces environnementales, la présence d'écosystèmes d'importance internationale, la fragilité de ces écosystèmes, les priorités environnementales nationales et la présence d'initiatives nationales et internationales de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté pouvant favoriser l'insertion des projets du PMF/FEM. Il est également guidé par les résultats de l'enquête sur les priorités nationales en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, réalisée pendant la phase de formulation du PNADE.

Ainsi, 80% des financements de OP5 seront consacrés aux projets situés dans les zones prioritaires.

La carte ci-dessous indique la localisation des actions prioritaires du PMF/FEM au Togo, pour la cinquième phase opérationnelle du programme.

2.4. Interrelation entre la niche du PMF/FEM, les priorités nationales et les objectifs du projet global SGP OP5

Tableau 2 : Liens la niche du PMF/FEM, les priorités nationales et les objectifs de la 5^e phase opérationnelle de SGP

Objectifs de la 5 ^e Phase Opérationnelle	Priorités nationales ²	Niche du PMF/FEM
<p><u>Objectif immédiat 1 :</u> Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et sécurisation du dispositif national de conservation des aires protégées - Incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées - Aménagement et gestion participative des aires protégées - Appui à la conservation in situ de la biodiversité - Promotion de la mise en place de forêts communautaires 	<p><u>Zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud de la Région des Savanes - Est de la Région Centrale - Sud-Est de la Région des Plateaux - Sud-Est de la Région Maritime - Sud-ouest de la Région de la Kara <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur l'importance de la diversité biologique dans les communautés riveraines des aires protégées nationales - Renforcement des capacités pour favoriser l'application des connaissances et pratiques traditionnelles locales relatives à la conservation et à l'utilisation rationnelle de la biodiversité - Création de moyens d'existence alternatifs à base communautaire pour réduire la pression sur les zones protégées et réhabiliter les espèces endémiques - Lutte contre les feux de végétation - Protection et conservation des forêts sacrées et des sites RAMSAR
<p><u>Objectif immédiat 2 :</u> Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement durable des formations forestières et savaniques et des sites sensibles - Appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes - Appui à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources issues de la biodiversité - Appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves 	<p><u>Zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud de la Région des Savanes - Est de la Région Centrale - Sud-Est de la Région des Plateaux - Sud-Est de la Région Maritime - Sud-ouest de la Région de la Kara <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation et valorisation des produits de la diversité biologique locale - Adoption des règles communautaires de gestion durable des écosystèmes - Inventaires par les communautés (recherche participative) de la biodiversité forestière et des connaissances et utilisations traditionnelles rationnelles de ces ressources - Développement d'un écotourisme rationnel avec la participation des communautés - Culture des plantes médicinales
<p><u>Objectif immédiat 3 :</u> Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des sources d'énergie alternatives - Intensification de la vulgarisation des foyers améliorés et du gaz domestique - Amélioration des techniques de carbonisation du bois 	<p><u>Zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Est de la Région des Savanes - Est de la Région Centrale - Ouest de la Région des Plateaux - Sud de la Région Maritime - Sud-ouest de la Région de la Kara

² Ces priorités sont celles adoptées par le Togo dans son Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles

	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'utilisation des briquettes issues des sous produits agricoles et forestiers 	<p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités pour la production, la diffusion et l'utilisation des foyers améliorés - Lobbying pour favoriser l'accès des couches défavorisées aux technologies propres en matière d'énergie - Développement et diffusion des technologies en matière d'énergie renouvelable en milieu rural - Diffusion des techniques améliorées de carbonisation de bois
<p><u>Objectif immédiat 4 :</u> Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire</p>	NA	NA
<p><u>Objectif immédiat 5 :</u> Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie - Promotion de la mise en place de forêts communautaires - Appui à l'organisation et au renforcement des capacités des comités locaux de gestion des feux de végétation - Vulgarisation des pratiques de brûlage dirigé, de feu précoce préventif et des feux utilitaires 	<p><u>Zones :</u> Toutes les zones prioritaires</p> <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de forêts communautaires et scolaires - Identification, diffusion et réplification des pratiques communautaires de restauration et de conservation des sols et des zones fragiles - Identification et diffusion des pratiques agricoles durables - Reboisement des montagnes et des collines dénudés
<p><u>Objectif immédiat 6 :</u> Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des plans d'aménagements et de gestion adéquats des bas-fonds - Développement des cultures de contre saison - Aménagement des parcours pastoraux dans les zones de développement de l'élevage - Mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement 	<p><u>Zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud de la Région des Savanes - Est de la Région Centrale - Sud-Est de la Région des Plateaux - Sud-Est de la Région Maritime - Sud-ouest de la Région de la Kara <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de forêts communautaires - Conservation et restauration des écosystèmes forestiers communautaires - Identification, diffusion et réplification des pratiques communautaires durables d'utilisation et de valorisation des produits forestiers - Développement de l'agroforesterie - Valorisation locale des produits forestiers non ligneux
<p><u>Objectif immédiat 7 :</u> Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) à grande échelle - Promotion et production de la fumure organique 	<p><u>Zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Est de la Région des Savanes - Centre de la Région de la Kara - Est de la Région Centrale - Ouest de la Région des Plateaux - Sud de la Région Maritime <p><u>Actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités locales de gestion durable des sols - Développement des pratiques agricoles durables - Reboisement des montagnes et des collines

		dénudées
<u>Objectif immédiat 8 :</u> Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire	-Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de protection et d'aménagement de la zone côtière -Aménagement et gestion durable des mangroves et des zones humides associées -Gestion intégrée des cours d'eau transfrontalières	<u>Zones :</u> Sud de la Région Maritime <u>Actions :</u> - Sensibilisation sur les causes et les conséquences de la dégradation des ressources en eau - Développement et diffusion des pratiques communautaires de protection et d'utilisation durables des ressources en eau - Inventaire et réduction des flux communautaires de pollution des plans d'eau
<u>Objectif immédiat 9 :</u> Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire	-Réglementation de la circulation des produits chimiques -Gestion écologique des produits obsolètes et/ou dangereux -Appui à la promotion de l'agriculture biologique et à la certification forestière	<u>Zones :</u> - Centre de la Région de la Kara - Sud de la Région Maritime <u>Actions :</u> - Sensibilisation sur les sources et les effets des POPs et des produits chimiques dangereux - Recherche et diffusion des produits alternatives aux POPs - Développement des pratiques écologiques de production agricole - Production locale de pesticides biologiques
<u>Objectif immédiat 10 :</u> Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances	-Renforcement des capacités des acteurs de terrain à fournir des services GERN -Développement et réalisation des formations aux méthodes de collecte, traitement, gestion et diffusion des données -Développement des méthodologies harmonisées de collecte et de traitement des données environnementales -Définition des outils de collecte, traitement et diffusion des données	<u>Zones :</u> Toutes les zones d'intervention du PMF/FEM <u>Actions :</u> - Organisation des sessions d'information et de formation sur le PMF/FEM et le FEM, et les orientations nationales en matière d'environnement - Organisation des ateliers de renforcement de capacités de gestion des projets environnementaux - Appui accompagnement aux ONG/OCB à travers le suivi et l'évaluation des projets - Capitalisation, diffusion et réplique des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement - Renforcement des capacités de travail en réseau des ONG/OCB
<u>Résultats transversaux :</u> Réduire la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance en tenant compte du genre	- Appui à la diversification économique en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles - Lutte contre la pauvreté des couches les plus défavorisées de la population	<u>Zones :</u> Toutes les zones prioritaires retenues <u>Actions :</u> - Appuis aux initiatives locales de lutte contre la pauvreté prises par les groupes les plus vulnérables en milieu communautaire

3. Développement des capacités, réduction de la pauvreté et genre

Le développement des capacités, la réduction de la pauvreté et le genre constituent les questions transversales que chaque projet, susceptible de bénéficier des appuis du PMF/FEM, doit prendre en compte.

Ainsi, à chaque étape (identification, exécution, suivi et évaluation) d'un projet, la Coordination Nationale et le CNP vont s'assurer que les besoins différenciés des femmes et des hommes sont effectivement pris en compte, de même que des actions spécifiques sont prévues ou menées pour améliorer les capacités et les conditions de vie des bénéficiaires, en tenant compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des projets portés ou destinés aux femmes et aux autres groupes vulnérables seront encouragés.

La Coordination Nationale s'emploiera à encourager et à accompagner la formulation et la mise en œuvre des projets qui permettront aux communautés à la base de devenir des acteurs autonomes en matière de prise de décision pour la gestion des ressources naturelles de leur territoire. En matière de renforcement des capacités, l'accent sera mis sur la mise en place des comités locaux de gestion, la maîtrise des outils et approches de gestion, les visites d'échanges, la collecte, la diffusion et le partage d'information et de connaissances, la maîtrise des AME et leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des tendances locales en matière d'impact environnemental.

Pour son effectivité, en plus des projets qui pourront intégrer un ou plusieurs aspects de renforcement de capacités, la Coordination Nationale va organiser, chaque année, au moins un atelier au profit des organisations bénéficiaires des appuis du programme.

Pour la réduction de la pauvreté, il sera recherché une synergie entre les actions du PMF/FEM et les programmes dédiés à la lutte contre la pauvreté et au financement des activités génératrices de revenus, mis en œuvre dans les communautés. Des actions de lutte contre la pauvreté pourront faire partie d'un projet si elles sont indispensables à l'atteinte des objectifs d'un projet de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement porté par une communauté.

Par ailleurs, le Gouvernement togolais conduit actuellement plusieurs projets, dont le Projet de Développement Communautaire (PDC) et le projet Communes du Millénaire (qui sont des projets de lutte contre la pauvreté initiés en faveur des zones pauvres du pays), le Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNADE), le projet Gestion des Risques et catastrophes... La Coordination Nationale va rechercher, au cours de la 5^e phase, le développement d'un partenariat et d'une synergie d'action avec ces initiatives gouvernementales.

4. Résultats, indicateurs et activités

Tableau 3 : Cadre de résultats

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Objectif Immédiat n°1</u> : Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires			
<u>Résultat 1</u> : Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires	Au moins 15 hectares de forêts sacrées et de forêts communautaires sont restaurés, conservés et protégés avec des règles améliorées de gestion	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, Success stories.	8 projets
<u>Objectif immédiat n°2</u> : Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires			
<u>Résultat 2</u> : Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production / marins grâce aux initiatives communautaires, cadres normatifs et autres mécanismes du marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité.	Au moins 10 hectares de zones de production terrestres ou marines sont conservées et gérées durablement par les communautés riveraines.	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	5 projets
<u>Objectif immédiat n°3</u> : Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire			
<u>Résultat 3</u> : Technologies innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire	Au moins 500 membres de différentes communautés cibles utilisent des technologies à faibles émissions de GES	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	5 projets
<u>Objectif immédiat n°5</u> : Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie			
<u>Résultat 5</u> : L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestières ou non.	Au moins 10 hectares de terres sont gérés de façon intégrée dans les communautés cibles. Au moins 10 hectares de terres dégradées sont restaurés et conservés. La gestion durable des terres est pratiquée par au moins 500 producteurs agricoles dans différentes communautés.	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	8 projets

Objectif Immédiat n°6: Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales			
Résultat 6: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, impacts négatifs réduits sur les écosystèmes agricoles et forestiers, démonstration faite de la capacité des services écosystémiques à maintenir la fonctionnalité des écosystèmes	Au moins 10 hectares de forêts naturelles sont exploitées de façon durable dans plusieurs communautés. Les pratiques agroforestières sont adoptées par au moins 500 agriculteurs, dans plusieurs communautés	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	5 projets
Objectif Immédiat n°7: Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)			
Résultat 7: Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et de réduire les impacts négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural / urbain, agriculture / forêt)	Au moins 500 personnes de différentes communautés ont adopté des pratiques de gestion durable des terres et des forêts	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	6 Projets
Objectif Immédiat n°8: Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire			
Résultat 8: Gestion durable des cours d'eau transfrontaliers au niveau communautaire par des initiatives au niveau local	Au moins 5 tonnes de pollution tellurique sont évitées grâce à l'adoption des pratiques écologiques en milieu communautaire Au moins 5 hectares de rivières/bassins lacustres sont gérés de façon durable par les communautés riveraines	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	4 Projets
Objectif Immédiat n°9: Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire			
Résultat 9: Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POP, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination de l'environnement	Au moins 5 tonnes de déchets solides ont été éliminées de façon écologiques (sans être brûlées) Au moins 100 kilogrammes de produits chimiques nocifs n'ont pas été utilisés ou libérés grâce à l'adoption des produits de substitution	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et d'évaluation, success stories.	4 Projets
Objectif Immédiat n°10: Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances			
Résultat 10: La participation active du Comité National de Pilotage aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du GEF au niveau national	Au moins 1 représentant du Comité National de Pilotage participe aux réunions de prise de décision sur le FEM au niveau national	Base de données du PMF/FEM, enseignement tirés de la mise en œuvre du programme	-
Résultat transversaux : Améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des	Au moins 60% des projets financés, ont pris en compte l'équilibre du genre en termes de participation, de mise en place de comités de gestion, de dotation, et de partages des bénéfices tirés de	Base de données du PMF/FEM, rapports de mise en œuvre des projets, rapports de suivi et	-

initiatives communautaires de préservation de l'environnement.	l'exploitation des ressources Au moins 50% des projets financés, contribuent directement à l'amélioration des conditions de vie dans les communautés bénéficiaires	d'évaluation, success stories.	
--	---	--------------------------------	--

5. Plan de suivi et évaluation

5.1 Plan de suivi et évaluation du portefeuille de projets

Le suivi-évaluation, considéré comme une activité à part entière du PMF/FEM, a pour objectif d'améliorer la gestion globale du programme et d'en rehausser les résultats. Le suivi des projets se fera sous forme d'examen de leur mise en œuvre, afin d'en déterminer l'état d'avancement des activités par rapport aux plans d'action (en termes de résultats attendus, de calendrier et de budget), d'identifier les difficultés d'exécution et de recommander les actions correctives appropriées. L'évaluation quant à elle, mettra l'accent sur l'analyse des progrès vers l'accomplissement des objectifs des projets, et cherchera à déterminer leurs effets ainsi que leurs impacts.

Au niveau des projets

Le suivi des projets PMF/FEM va couvrir toutes les phases de ces derniers (identification, élaboration, mise en œuvre et clôture).

Identification des projets

A la phase d'identification des projets, une visite de terrain sera effectuée par la Coordination Nationale et le CNP. Il permettra de :

- présenter le PMF/FEM et ses approches aux organisations et communautés requérantes ;
- apprécier le degré d'implication et d'appropriation des projets par les communautés (bénéficiaires) potentielles ;
- préciser les rôles et responsabilités des communautés dans la conduite des projets PMF/FEM ;
- valider le contexte, la problématique, les objectifs et les stratégies retenus pour la mise en œuvre du projet ou échanger avec les porteurs pour les reformuler ou les changer ;
- visiter les sites des projets et apprécier leur adéquation avec l'idée de projet.

Pour les visites d'identification des projets, le guide élaboré par la Coordination Nationale à cet effet sera actualisé. Les outils d'animation rurale, tels que l'entretien, la réunion, l'interview, les cartes du terroir, etc.

Elaboration des projets

La Coordination Nationale va veiller à ce que les indicateurs de suivi et d'évaluation soient clairement définis et qu'une démarche cohérente soit proposée, par les organisations postulantes, pour le suivi et l'évaluation des projets.

Mise en œuvre des projets

Au cours la mise en œuvre, chaque projet sera suivi, au moins une fois par an. Les suivis de la phase de mise en œuvre seront organisés sous forme de mission, à laquelle vont participer les représentants de la Coordination Nationale et du CNP. Ces visites, qui seront basées sur les indicateurs définis dans les documents de projets, permettront, entre autres, de :

- vérifier l'adéquation entre les résultats rapportés par les organisations et ceux effectivement obtenus sur le terrain ;

- apprécier l'efficacité des projets ;
- échanger avec les principales parties prenantes sur le déroulement des projets et recueillir, si nécessaire, leurs avis pour assurer l'atteinte des objectifs des projets ;
- tirer les leçons nécessaires et faire des propositions d'amélioration, le cas échéant.

Au cours de ces visites l'observation participative et l'appréciation des bénéficiaires seront privilégiées.

Clôture des projets

A la clôture des projets, une évaluation sera conduite avec des propositions pour le suivi à long terme des résultats (impacts) des projets. Cette évaluation permettra de tirer les leçons de la mise en œuvre des projets et de capitaliser les bonnes pratiques identifiées. Les suivis à long termes (après la clôture d'un projet) seront pris en compte dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution. Les représentants des partenaires du programme pourront participer à ces visites (fin du projet et ex post).

Au niveau programme

Les rapports d'exécution et ceux de suivi des projets permettront de suivre la contribution des projets à l'atteinte des objectifs et impacts définis dans le document de stratégie nationale et de réviser cette dernière, le cas échéant. Les résultats de suivi seront également utilisés pour renseigner la base de données du programme et fournir des données statistiques sur l'environnement national aux points focaux nationaux des AME.

5.2. Participation des communautés aux différentes phases des projets

Tableau 4 : Plan de suivi et évaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de suivi & évaluation	Parties responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base ³	Bénéficiaires, Coordonnateur National	Pendant les phases de conception et de formulation du projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu dans la convention de financement</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> ⁴)	Coordonnateur National, CNP	Avant l'approbation du projet, au moment approprié

³ Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

⁴ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

Visite de suivi du site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, au moment approprié
Visite d'évaluation du site de projet par le Coordonnateur National (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National et CNP	A la fin du projet, au moment approprié
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la fin des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP, autre partie	Après la fin des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera intégrée dans la base de données globale des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

5.3. Stratégie de consolidation des résultats de chaque projet au niveau du portefeuille national

Tableau 5 : Plan de suivi et évaluation au niveau du programme national

Niveau du programme national SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la stratégie nationale	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Début de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue du portefeuille stratégique national	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de la 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD Togo	Minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, Comité National de Pilotage, PNUD Togo, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel ⁵	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Rapport Financier 4-in-1 Report	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	Chaque trimestre

6. Plan de gestion des connaissances

6.1. Plan de capitalisation et de diffusion des leçons et meilleures pratiques

A la fin de chaque projet, l'équipe de projet soumettra à la Coordination Nationale un rapport final de projet. Ce rapport présentera une synthèse de toutes les activités menées, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les organes et systèmes mis en place, les pratiques et outils adoptés, etc. Ce rapport exposera également les recommandations pour tout autre initiative qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans le sens d'assurer une durabilité et une reproductibilité des activités du projet et du programme.

Etant donné que chaque projet est supposé contenir des aspects novateurs, l'évaluation finale permettra à la Coordination Nationale de vérifier, sur le terrain et dans les communautés, tout ce qui est rapporté, de demander des détails sur certains aspects et de collecter de nouvelles informations. Les résultats de suivi et d'évaluation permettront de compléter ceux rapportés. Un document simplifié sera élaboré par la Coordination Nationale sur la base de toutes les informations disponibles sur

⁵ L'exercice de revue annuelle du programme national devra être conduit en consultation avec les points focaux nationaux des Conventions de Rio et en tenant compte des exigences de rapportage desdites Conventions

chaque projet, avec un focus sur les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les recommandations pour la réplique de ces pratiques.

Avant leur diffusion, les informations organisées, sous forme de données, d'outils, de pratiques, d'études de cas ou de success stories, pourront faire l'objet de débats au cours des ateliers nationaux auxquels seront conviés les représentants des ONG/OCB et ceux des services techniques de l'Etat et des organisations internationales.

Après validation, la diffusion se fera, sous forme de pamphlets, de livrets, de rapports, de vidéos et de films/documentaires, auprès des différentes parties prenantes à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, aux niveaux local, national et international (Gouvernement, société civile, communautés à la base, organisations internationales, etc.).

6.2. Utilisation des connaissances pour influencer les politiques, aux niveaux local, régional et national

La communication est intimement associée à la mission du PMF/FEM, en particulier pour la promotion de l'innovation et la reproductibilité des actions qu'il appuie. Pour la 5^e phase opérationnelle, elle reposera sur trois piliers : (i) la Coordination Nationale ; (ii) le CNP ; et les ONG/OCB bénéficiaires. Ce dernier pilier constitue la condition première d'une communication démultipliée et efficace.

Les résultats du programme vont constituer la base pour les actions de lobbying et de plaidoyer. Les principales cibles seront :

- les institutions et services étatiques : la Coordination Nationale veillera à la transmission de l'information, sous forme documents physiques ou électroniques, de poster ou de dépliants, sur les projets et les résultats du PMF/FEM.
- les institutions multilatérales (PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne, Groupe de l'Agence Française de Développement, etc.) : la Coordination Nationale et le CNP vont partager les expériences du programme avec elles, soit au cours des ateliers ou soit au cours des rencontres bilatérales.
- les milieux scientifiques dans le domaine de l'environnement : la Coordination Nationale veillera également à une large diffusion des expériences du programme auprès des institutions scientifiques et de recherche.
- les acteurs de la société civile (ONG, OCB, Associations) : les acteurs de la société civile seront sensibilisés sur le PMF/FEM et impliqués dans la mise en œuvre des projets.
- les entreprises publiques et privées : la Coordination Nationale et le CNP vont rechercher des partenariats avec les entreprises publiques et privées et échanger les expériences du programme avec elles.
- le grand public : le site web du PMF/FEM ou celui du PNUD, ainsi que les médias seront associés à la diffusion de l'information sur les projets et les résultats du PMF/FEM ; les populations bénéficiaires seront informées, sensibilisées et formées pour l'appropriation des bonnes pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre des projets ; le grand public, à travers les sites web et les médias sera informé et sensibilisé pour les changements de comportements.

Les actions précitées seront renforcées par celles qui suivent pour influencer les politiques, aux niveaux local, régional et national :

- mise au point d'un circuit de diffusion simple et systématique de l'information à destination des cibles ;
- développement de la visibilité du PMF/FEM sur le terrain et sur Internet ;
- développement de la communication sur les projets, par les projets ;
- ciblage de la présence événementielle du PMF/FEM ;

- positionnement du PMF/FEM comme interlocuteur des questions sur l'environnement et le développement ;
- soumission de propositions concrètes pour la révision des politiques en matière de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de développement communautaire.

6.3. Réplication des meilleures pratiques et leçons tirées de la mise en œuvre des projets

Les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre des projets PMF/FEM, en plus d'être diffusées, seront expliquées aux nouvelles organisations postulantes, à toutes les phases de leur projet (identification, élaboration, mise en œuvre et clôture). La prise en compte de ces pratiques et leçons leur permettra de mieux réussir leur projet. Des visites d'échanges pourront également être suscitées pour le partage d'expériences sur les projets clôturés.

7. Plan de mobilisation des ressources

7.1. Plan de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité du PMF/FEM au Togo

Pour assurer le cofinancement des projets, au cours de la 5^e phase opérationnelle, les initiatives suivantes seront renforcées :

- le suivi du marché des potentiels donateurs
 - analyse régulière des donateurs qui existent et clarification de leurs priorités et plans d'actions
 - développement de partenariat stratégique avec des partenaires au développement
 - organisation de rencontres des donateurs
- les échanges à travers le réseau des partenaires
 - développement de réseau d'échange d'informations électroniques
 - organisation d'initiatives communes
 - organisation de rencontres avec les donateurs pour discuter des cadres potentiels de coopération et trouver les intérêts communs
- l'organisation de visites conjointes des réalisations du PMF/FEM afin d'intéresser les partenaires au financement du programme.

Le PMF/FEM va également encourager le développement de projets communs ONG/ONG, ONG/Gouvernement et ONG/secteur privé, pour assurer le partage des coûts.

Une partie du financement sera assurée par les organisations et les communautés bénéficiaires elles-mêmes. Leurs contributions se feront, soit financièrement, soit matériellement, soit sous forme de main-d'œuvre locale gratuite. La contribution totale des communautés bénéficiaires doit représenter au moins 20% du coût total du projet. Elle leur permettra de se sentir davantage propriétaires des projets et responsables des résultats obtenus.

7.2. Plan de développement de partenariats stratégiques

Avec les institutions/organisations/agences gouvernementales

Le développement de partenariats avec les institutions/organisations/agences étatiques se fera avec l'appui du PNUD, des points focaux politique et opérationnel du FEM et des membres du CNP. Elle consistera en :

- Les rencontres avec les responsables des institutions ciblées, pour les informer sur le PMF/FEM et ses expériences et soumettre à leur appréciation des idées de développement de synergie ;
- La manifestation d'intérêt par rapport à leurs politique et actions sur le terrain ;
- L'invitation des responsables de ces institutions à participer aux événements et aux visites de terrain organisés par la Coordination Nationale ;
- L'implication de certains services déconcentrés dans le suivi périodique des projets ;

- Le plaidoyer et le lobbying ;
- Leur représentation au sein du CNP.

Avec les institutions/organisations/agences internationales, les fondations et le secteur privé

Le développement de partenariats, avec cette catégorie d'acteurs, se fera avec le soutien du bureau national du PNUD. Elle consistera en :

- Le plaidoyer et le lobbying ;
- L'identification d'une personne ressource (responsable des questions de développement et/ou de l'environnement) qui pourra servir de point de contact ;
- La présentation du programme et la diffusion de ses résultats, au cours des réunions organisées à leur intention par la Coordination Nationale, ou au cours des réunions qu'elles organisent ;
- La rencontre avec les responsables pour aborder les possibilités de développement de partenariats ;
- L'invitation des représentants à participer aux événements et aux visites des projets organisés par la Coordination Nationale ;
- L'invitation à parrainer un événement ou une action du programme ou une communauté bénéficiaire d'un projet.

Avec les organisations non-gouvernementales

La stratégie de développement de partenariats avec les organisations non gouvernementales consistera à mettre en place et à renforcer le réseau des ONG de soutien au PMF/FEM, qui se chargera, entre autres, de diffuser les informations et les résultats du programme dans les localités où elles interviennent. Chaque membre du réseau va s'engager également à prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et à répliquer (ou faire répliquer) les meilleures pratiques identifiées. Chaque organisation membre se chargera également d'attirer l'attention de la Coordination Nationale sur une situation écologique grave à laquelle une solution urgente doit être apportée.

Annexel : Indicateurs au niveau des projets pour OP5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, développement des capacités & innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.